

Crise de la conserve des légumes

M. Alexis Le Saux, vice-président des jeunes agriculteurs du Finistère :

« Il faut regrouper les agriculteurs au sein de coopératives puissantes »

« Je voudrais pouvoir leur faire confiance ! Mais ils n'ont pas donné la preuve de leur bonne volonté. Il était impensable de voir un président de Chambre de commerce, M. Chacun, donner l'exemple du départ total de la région. Les autres conserveurs connaissent maintenant la marche à suivre. Ils nous reprochent notre inorganisation. Ils la comparent à celle des agriculteurs du Nord et du Bassin parisien. Mais ils n'ont jamais rien fait pour organiser la production. La solution de la crise ? Je suis pessimiste. Je crains que les fabricants de conserve ne continuent à nous abandonner ».

Alexis Le Saux, vice-président du centre départemental des jeunes agriculteurs, exprime ainsi ce qu'il a sur le cœur. Les jeunes peuvent-ils avoir foi en l'avenir devant une telle crise ?

Lorsqu'il me parle, tout en s'employant à faire entrer une truille dans une étable, Alexis ne traduit pas forcément l'opinion de tous les jeunes agriculteurs. Les présidents des cercles cantonaux du Sud-Finistère se réuniront très prochainement

par Robert FORT

pour étudier le problème et faire connaître leur point de vue.

S'il voit l'avenir en noir, Alexis Le Saux envisage cependant des solutions concrètes.

Il affirme d'abord être parfaitement d'accord avec ce qu'a dit M. Job Tanguy (« Télégramme » du 6 mai 1965).

La solution des groupements de producteurs reconnus

Organisation de la production conduisant à un label de qualité, à une certaine réservation, et apportant aux industriels les moyens de réduire leurs coûts de revient et leur facilitant les concentrations nécessaires. Alexis Le Saux est bien d'accord. Il affirme encore, lui aussi qu'il faudra bien obtenir la péréquation des frais de transport, le désavantage étant de l'ordre de 3 à 4 centimes par boîte, ce qui est énorme.

Il précise le fond de sa pensée :

« C'est par les groupements de producteurs reconnus qu'on peut résoudre le problème. Les groupements mis en place dans quelques communes (Beuzec-Cong, Lanriec, Trégunc...) ne sont en fait que des syndicats de marchandage. Ils réalisent, bien sûr, une organisation autour d'un même usinier et permettent la réduction des frais de ramassage et quelquefois la suppression du courtier. Mais, il faut aller plus loin. C'est par des aides financières aux groupements reconnus qu'on peut organiser la production ».

Cette organisation des produc-



Alexis LE SAUX : « Ce n'est pas Findus qui va nous sauver ».

(Photo Télégramme).

teurs doit, en effet, à son avis être rattachée à une coopérative. C'est une question d'efficacité économique.

« Les coopératives et les conserveurs, dit-il, pourront travailler sous une forme que nous ne connaissons pas et qu'il leur appartient de définir ».

Cette entente avec un fabricant de conserves, la coopérative de Landerneau vient justement de la réaliser dans la région de Fouesnant en organisant un groupement de producteurs livrant à M. Le Breton. M. Alexis Le Saux adhère à ce groupement. Il fut citer également

le travail de la coopérative de St-Yvi, à Rosporden rattachée au groupe Unicopa, ainsi que, notamment, La Brestoise. La coopérative du Coat-Kaër, à Quimperlé, possède sa propre usine et commercialise avec le groupe national Uniconserve.

Travailler dans le cadre de groupes coopératifs, c'est, pour le M. Le Saux, un impératif. « Il faut que les producteurs soient capables de se regrouper autour d'une coopérative », dit-il.

Comme M. Tanguy, il souligne, lui aussi, une difficulté qui réside

dans le manque de formation des agriculteurs. Il m'explique :

« Toute action d'information et de formation auprès des agriculteurs est toujours extrêmement bénéfique. La coopérative de Landerneau a organisé dans mon canton deux journées de réflexion sur l'intégration et l'évolution économique actuelle. Ces agriculteurs, qui y ont participé, en sont revenus complètement transformés. Il leur manquait pour pouvoir raisonner valablement cette ouverture sur les questions essentielles qui commandent l'économie de notre époque ».

Si les industriels s'en vont il nous restera les coopératives

En envisageant le pire, dans cette crise de la conserve, seule une coopérative puissante par le nombre et le dynamisme de ses adhérents peut, en effet, sauver la région.

C'est la conviction profonde du vice-président des jeunes agriculteurs, et il reflète là sans doute l'opinion de nombreux cultivateurs qu'ils soient jeunes ou moins jeunes. Il déclare :

« Si les industriels préfèrent s'en aller plutôt que faire l'évolution nécessaire (c'est-à-dire s'ils continuent dans la voie qu'ils ont prise) et bien il nous restera les coopératives. L'Etat devrait alors les aider pour reprendre les affaires abandonnées, les acheter ou les louer, et les faire tourner ».

Il continue :

« Ce n'est pas Findus qui va s'installer ici pour nous sauver. Cette firme internationale est bien placée dans d'autres régions et dans d'autres pays pour produire des légumes. Elle reprendrait plutôt les usines de notre région pour les faire rouler et avoir les mains libres ailleurs ».

M. Le Saux fait allusion là à un industriel qui se serait lié à la société Findus notamment pour installer une usine dans le nord de la France. Il est donc possible à son avis que cet industriel abandonne son activité légumes au profit de son activité conserves de poissons !

Cette solution de la reprise en main par la coopération des affaires abandonnées par les industriels reste cependant pour Alexis Le Saux, une solution extrême. Il m'explique :

« Il serait de beaucoup préférable que les conserveurs acceptent de collaborer avec nous. Cela coûterait beaucoup moins cher à tout le monde, à nous, à la coopération, à la collectivité et à l'Etat ».

Le vice-président des jeunes agriculteurs pense que de toute façon il faut que dans ce domaine, la coopération renforce son action (qu'elle collabore ou non avec les conserveurs) de manière à arriver à contrôler seule ou avec eux jusqu'au détail toutes les étapes de la production, de la transformation et de la commercialisation.

Pour de nouvelles cultures: créer une ferme expérimentale

Il affirme également les avantages énormes de la conserverie en Bretagne en raison de la diversité des productions : viandes, légumes et poisson. En matière de légumes, il pense qu'il est possible de procurer aux usines du travail mieux réparti sur toute une année, en développant, par exemple, les cultures d'asperge et d'artichauts pour la conserve. Le secteur des fruits pourrait être également développé par exemple les framboises.

A cet égard, il reprend l'idée de M. Gourmelen, président de la section légumes de la FOSEA : créer une ferme expérimentale qui pourrait très bien être réalisée dans le cadre du lycée agricole de Bréhoulou.

Sa conviction est donc que la crise n'aura de véritable solution que par une organisation des agriculteurs en groupements de producteurs reconnus, au sein de coopératives dynamiques. La réservation des cultures ? C'est pour lui un objectif à atteindre à long terme.

« Dans l'immédiat, dit-il, il y a cette tâche urgente de nous défendre à l'échelon régional pour nous mettre au même pied d'égalité de la région parisienne ».

C'est bien vers là finalement que tendent tous les efforts que nous avons exprimés, ici par notre enquête.

17 Février 1966

LE PREFET DU FINISTERE

à

Monsieur LE MINISTRE de l'ECONOMIE et des FINANCES
Cabinet

P A R I S

OBJET : Crise de l'industrie de la conserve dans le département du Finistère et ses conséquences sociales.

Je pense qu'il est nécessaire que je vous rende compte, à titre d'information, des difficultés que rencontre actuellement dans le Finistère l'industrie de la conserve alimentaire.

Ces difficultés se traduisent par la fermeture d'un certain nombre d'établissements, à savoir :

- en 1965 les établissements suivants ont cessé toute activité :

- BILLET, à LESCONIL (conserves de poissons)
Effectif : 3 permanents - 30 saisonniers
- ROULLAND, à SAINT-GUENOLE-PENMARCH (conserves de poissons)
Effectif : 7 permanents - 50 saisonniers
- Fédération des Coopératives Maritimes - Fédécoop - à
CONCARNEAU (conserves de poissons)
Effectif : 10 permanents - 100 saisonniers.

...

- LE CRANE, à FOUESNANT (conserves de légumes)
Effectif : 5 permanents - 35 saisonniers
- La Doëllannaise, usine de Brigneau en MOELAN (conserves de poissons)
Effectif : 10 permanents - 60 saisonniers
- Etablissements PALMER, à CONCARNEAU (conserves de poissons)
Effectif : 12 permanents - 50 saisonniers.

En 1966, en un mois et demi :

- l'Usine de "La Primeur Française" (conserves de légumes) à SCAER, a décidé de fermer ses portes à compter du 1er Mai, ce qui entraînera le licenciement de 25 ouvriers permanents et d'environ 150 ouvriers saisonniers.
- Les Etablissements JEANNES Frères (conserves de légumes) à MELGVEN, qui se voient contraints de réduire à 10, soit de moitié, l'effectif de leurs employés permanents.

Il est certain que la concentration des entreprises et leur adaptation à l'échelle nationale, et même européenne, par élimination des entreprises marginales, le plus souvent à caractère familial, constituent un phénomène souhaitable ; cependant, ce mouvement n'en pose pas moins un très grave problème social : en effet, les employés permanents licenciés éprouvent de plus en plus de difficultés à se reclasser sur place, dans des communes qui sont le plus souvent peu industrialisées ; quant aux saisonniers, qui sont dans leur quasi-totalité des femmes, leur reclassement est impossible et la suppression des emplois se traduit non pas par une augmentation de chômage, mais par un accroissement du sous-emploi qui est caractéristique des régions insuffisamment industrialisées. Ces inconvénients sont d'autant plus accentués lorsqu'il s'agit d'usines qui ferment leurs portes dans des communes de faible importance où n'existe aucune autre industrie : c'est alors une accélération du mouvement de départ.

Dans le secteur de la conserve de poisson, la fermeture des usines correspond encore le plus souvent à cette concentration des Sociétés et des unités de production dont je pense qu'elle est en fin de compte souhaitable sur le plan économique : en effet la conserve de poisson n'est pas, à proprement parler, en crise, le Finistère restant par sa nature géographique bien placé pour cette spécialité et le marché n'étant pas encombré ; les entreprises du département les plus importantes, spécialisées dans la conserve du poisson, n'ont pas actuellement de stocks mais par contre des carnets de commandes convenablement chargés.

Il n'en va pas de même dans le secteur de la conserve de légumes, alors que cette industrie a fait longtemps la richesse de la région Sud de mon Département ; la crise y est beaucoup plus grave car les disparitions d'usines correspondent plus à une diminution d'activité qu'à une concentration des moyens de production ; en fait, la production des conserves de légumes, surtout en ce qui concerne les petits pois, diminue non seulement en valeur absolue, mais aussi relativement à l'expansion des usines récemment créées et installées dans le bassin parisien et qui disposent sur place de petits pois, sans doute de qualité moindre, mais obtenus à des prix très nettement inférieurs.

Cette évolution risque, avec quelque retard, d'être la même dans le domaine de la conserve des haricots verts qui a été jusqu'à ces dernières années une quasi-exclusivité du Département du Finistère et il est probable que d'ici à quelques années, l'industrie de la conserve de légumes aura pratiquement cessé d'être une activité essentielle de mon département.

C'est ainsi, à titre d'exemple, qu'un industriel Finistérien a fermé, après la campagne de 1964, l'usine située à BANNALEC où il travaillait les légumes, pour se transplanter dans le département de l'Oise, allant ainsi à l'encontre du mouvement souhaité de décentralisation industrielle ; par ailleurs, il a gardé ouverte pour l'instant sa seconde usine située au GUILVINEC, récemment modernisée, et où il traite le poisson.

Cette crise aura de graves répercussions dans le domaine agricole, car elle obligera les cultivateurs à chercher de nouveaux produits pour reconvertir leurs exploitations ; mais il ne s'agit pas d'évoquer ici cet aspect de la question.

La crise actuelle affecte également un certain nombre d'industries dont l'activité est liée à la production des conserves alimentaires. Ainsi, les Etablissements "MATHER ET PLATT", à QUIMPER, spécialisés dans la fabrication de gros matériel pour les usines de conserves, ont diminué progressivement leurs effectifs qui, en deux ans, ont été ramenés de 120 à 50. A CONCARNEAU, la Fabrique de boîtes métalliques "J.J. CARNAUD", dépendant d'un important groupe industriel de Loire-Atlantique, a débauché 50 ouvriers au mois de Mars 1965 et la Société des "Boîtes Métalliques d'Armor", toujours à CONCARNEAU, a réduit ses horaires de fabrication depuis le mois d'Octobre 1965 ; je pourrais citer également la disparition d'une petite entreprise familiale qui travaillait également pour l'industrie de la conserve et qui, occupant 10 employés, vient de fermer ses portes à ROSPORDEN.

Cette situation a conduit au licenciement de plus de 4.000 salariés en 15 ans, dont environ, en comptant bien entendu les employés saisonniers, 600 depuis 14 mois.

Cette situation découle normalement de l'évolution et de la transformation d'une industrie qui, devant la concurrence accrue sur le plan national et sur le marché européen, doit concentrer ses moyens financiers et ses unités de production : on ne peut donc s'attendre à aucune amélioration et d'autres fermetures sont dans la logique des choses.

Seule l'installation de nouvelles usines permettrait de compenser cette hémorragie : une fois de plus l'évocation d'un problème particulier fait déboucher sur le problème plus général du sous-équipement industriel de l'Extrême-Ouest. Ceci reste la grande préoccupation actuelle des responsables des milieux politiques et économiques de mon Département.

Confrontées avec les problèmes que posent les récents licenciements d'ouvriers d'usines, plusieurs municipalités se tournent d'ailleurs vers les Pouvoirs Publics pour les mettre en demeure d'assurer les indispensables implantations.

LE PREFET,

J.G. ERIAU

Naissance, grandeur et décadence d'une industrie bien concarnoise

LA CONSERVE DE POISSON

Il y a un mois, nous évoquions dans nos colonnes la solution originale choisie par une usine de La Forêt-Foucsnant qui reprend de l'activité en mettant en boîtes de la paella, du cous-cous et des plats cuisinés.

Hier, nous annonçons la fermeture de l'usine Palmer qui, fondée en 1854, était la doyenne des maisons concarnoises fonctionnant encore.

Il suffit aujourd'hui de faire un tour de ville pour découvrir des usines désaffectées.

Alors qu'en 1843 il y avait déjà six usines de poisson à Concarneau ; en 1943, 32 employant 2 000 femmes, il n'y a plus aujourd'hui que 10 employant au total un personnel de 1 250 ouvrières.

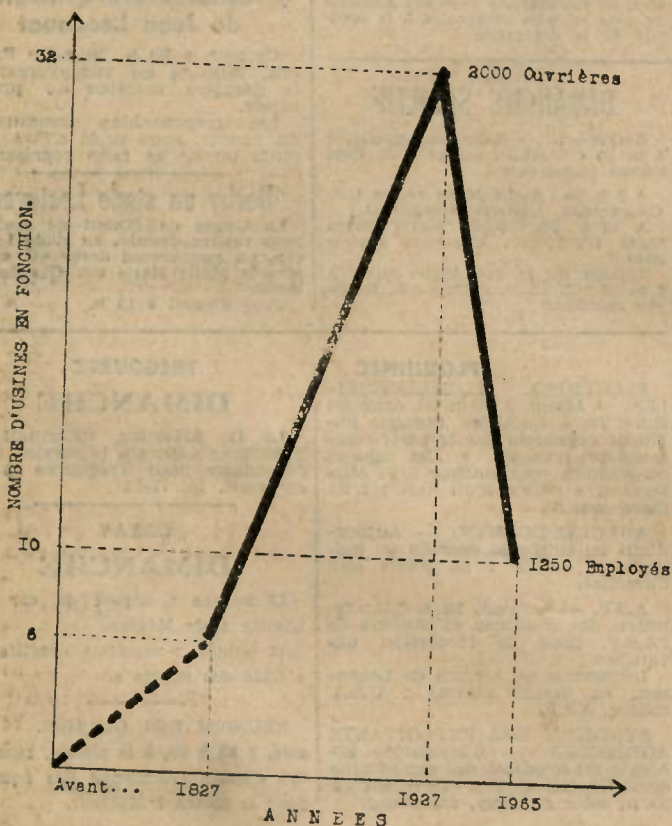


Cette image est celle d'un métier qui peu à peu disparaît, de moins en moins d'usines restent ouvertes.

mure était rangé dans des barils de hêtre et pressé au levier à poids. La presse à vis était d'un effet moins régulier... »
C'est ainsi que, dès 1794, 300

chaloupes remplissaient 12 à 1.500 barils et 7 à 800 de sardines anchoîtées.

En 1848, on exportait plus de 360.000 kilos de sardines.



Ce graphique montre l'ascension puis la décadence de l'industrie de la conserve à Concarneau depuis 1927.

De la presse à la mécanisation

Dès le début du 19^e siècle, Concarneau était le centre d'une active industrie de transformation du poisson avec soixante ateliers de « presse » et de séchage du poisson, mais ces industries furent, depuis l'origine, plus ou moins tributaires des caprices de cette pêche. En 1827, la ville comptait 1.843 habitants, 250 chaloupes et les usines de conserves

Billette, Bonnicarère, Dupont, Galabert, Nicou et de Pennaros, si l'on en croit le Bottin de l'époque.

L'écrivain Camille de Montergon, évoquant ce métier de la sardine, raconte :

« L'ancienne conserverie pressait les sardines, le poisson retiré du « manestan » où il avait mariné quinze jours dans la sau-

La concurrence étrangère n'est pas une nouveauté

La concurrence, l'éloignement géographique des grands centres, la difficulté d'écoulement de l'albacore dans les débuts, la concurrence du Marché commun en partie, sont responsables de la disparition d'industries.

Mais les problèmes de la concurrence étrangère ne sont pas nouveaux pour Concarneau. Dans l'histoire de la conserve, on relève que la crise sardinière de 1902, aggravée par la concurrence de l'Angleterre, de la Norvège et de la Suède, puis celle de 1911-1914 mirent à bout de souffle les usi-

nes les moins robustes, d'autres s'étant maintenues grâce à l'extension de la pêche thonière.

Ville de Concarneau

Le public est avisé que, par son arrêté en date du 10 novembre 1965, M. le Préfet du Finistère a déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement d'un séchoir à linge au Passage-Lanriec, adopté par le Conseil municipal dans ses séances des 26 juin 1964 et 4 juin 1965.

Ce projet comporte l'acquisition des parcelles cadastrées sous les numéros 256 et 257 de la section A.C. d'une superficie totale de 991 m².

Tous les intéressés ayant des droits à faire valoir sont tenus de se déclarer eux-mêmes dans les huit jours qui suivent la présente publication, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité.

A Concarneau, le 23 novembre 1965.
LE MAIRE.